



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
auprès des Nations Unies
238 East 68th Street
New York, N.Y. 10021

Tel: (212) 517-9030
Fax: (212) 517-3032

I N T E R V E N T I O N
DE M. JACQUES BAUDIN,
MINISTRE DE LA JUSTICE,
DEVANT LE COMITE PREPARATOIRE
DES NATIONS UNIES
SUR LE STATUT DE LA COUR
CRIMINELLE INTERNATIONALE

New York, le 18 mars 1998

En décembre 1997, à l'occasion de mon passage à New York, pour remettre à Monsieur Kofi Annan, avec une délégation conduite par Madame Emma Bonino et comprenant l'Honorable Monsieur Robinson, Président de Trinidad et Tobago, l'Appel international en faveur de la Cour Pénale Internationale, vous m'aviez accordé le privilège de m'adresser au Comité préparatoire sur le Statut de la Cour.

Cela m'avait permis de vous signifier l'engagement du Président du Sénégal, de son Gouvernement et de son pays pour la création de cette juridiction internationale.

Cet engagement était étayé par un soutien constant qui s'est traduit par l'acceptation du Président Diouf d'organiser, à Dakar, la Conférence ministérielle africaine de sensibilisation et de mobilisation, après qu'il eût signé l'Appel international de l'Organisation "No Peace without Justice".

Si je suis ici aujourd'hui, c'est que le Président de la République a pensé qu'il était de son devoir de me dépêcher auprès de vous pour vous faire l'économie de l'organisation de cette Conférence de Dakar des 5 et 6 février 1998, des résultats auxquels nous sommes parvenus, et des perspectives proposées et entrevues d'ici la Conférence diplomatique de Rome.

1) Le Président de la République a tenu personnellement, parce qu'il avait invité ses pairs à se faire représenter à la Conférence de Dakar, à prononcer le discours d'ouverture - le Premier Ministre ayant clôturé la rencontre, qui a enregistré au demeurant le Message de M. Annan.

Pour ne pas abuser de vos instants, je ne vais pas revenir sur le discours présidentiel, me limitant simplement à en livrer la substantive moelle.

- L'Afrique a besoin de stabilité pour s'engager résolument vers un développement économique et social durable.

- L'Afrique qui accepte le principe de la création de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ne peut qu'adhérer à la mise en place de toute structure permanente internationale dont la finalité est de vaincre l'impunité des auteurs de crimes de guerre, de génocides et de crimes contre l'Humanité.

- L'Afrique divisée et meurtrie par des conflits qui l'ont défigurée ne peut rester indifférente à cette démarche des Nations Unies, d'autant qu'elle est le premier continent à en tirer un réel profit.

2) A Dakar, l'Afrique a été représentée au Nord et au Sud; et ceci est reflété par la composition du Bureau de la Conférence que j'ai eu l'honneur de présider, avec comme Vice-Présidents des Ministres de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique centrale et australe.

Je dois à la vérité de préciser que le Rwanda était représenté à la Conférence de Dakar.

3) Au terme de nos travaux, les participants ont adopté à l'unanimité une Déclaration tendant pour l'essentiel à l'instauration de la Cour sur les principes déjà acceptés, à savoir l'indépendance d'une Cour impartiale, juste et efficace.

Par ailleurs, il a été mis l'accent dans cette Déclaration, sur une nécessaire complémentarité entre la Cour Pénale Internationale et les juridictions nationales quand celles-ci sont inefficaces ou inexistantes.

Les participants ont remercié les représentants de la Société civile, en particulier les Organisations non gouvernementales pour le travail accompli en vue d'assurer le succès de la Conférence Diplomatique; à cet égard, il faut souligner le rôle particulièrement dynamique joué par "No Peace without Justice".

4) Le Président de la République Monsieur Abdou Diouf, à l'occasion d'un récent Conseil des Ministres, a donné au Ministre des Affaires étrangères, en relation avec le Ministre de la Justice, des directives claires en vue d'entreprendre les démarches diplomatiques nécessaires pour la réalisation de la Cour Pénale Internationale.

5) A la suite de la Conférence de Dakar, l'Organisation de l'Unité africaine, lors de la Conférence des Ministres des Affaires étrangères réunis en février 1998 à Addis-Abeba, a pris une résolution pour exhorter les Etats membres à soutenir massivement l'institution de la Cour Pénale à la Conférence de Rome de juin-juillet 1998; ce point avait été inscrit à l'ordre du jour de la réunion ministérielle à la demande du Sénégal. Très vraisemblablement, cette résolution sera enterinée par les Chefs d'Etat africains au prochain Sommet de Ouagadougou.

6) Le Sénégal a demandé au Président du Groupe francophone de réunir les Etats membres pour une réunion informelle d'information pour mieux les préparer à un élan de solidarité, notamment les pays francophones africains.

De son côté, il nous a été donné de savoir que les pays de la SADC vont se réunir à Windhoek à la suite de Dakar pour harmoniser leurs positions, afin de rencontrer les autres Ministres de la Justice, en particulier celui du Sénégal, à Dakar, avant le début de la Conférence de Rome.

Voilà les signes avant coureurs d'une véritable solidarité africaine qui met notre Continent au diapason des préoccupations de la Communauté internationale.

L'Afrique a donné le ton; elle a entrepris les actions qu'il fallait. Il est tout à fait normal qu'elle ne soit pas écartée, le moment venu, des centres de décision, notamment en ce qui concerne le choix des acteurs devant finaliser, sans atermoiement inutile, ce processus qu'elle appelle de tous ses vœux.